

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
70 - HAUTE-SAONE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune de CROMARY

Séance du 22 novembre 2019 à 20 heures 30

**Date de convocation :**  
14 novembre 2019**Date d'affichage :**  
26 novembre 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**  
5. PLUI - EAU - CCPR -  
ASSAINISSEMENT

M. BERGER Jean

Étaient présents :

A. LETONDAL - P. KERGOAT - P. BOUCHATON - M. VOYNNET - D.  
COTE-COLISSON - P. MASSON - Mmes S. PAQUELET - H. COLOTTE

Absent excusé : G. BERTIN

Absent : S. MORANNE

Secrétaire de séance :

Mme COLOTTE Hélène

**CCPR**

Le conseil municipal de Cromary s'interroge sur la prochaine répartition des délégués communautaires. En effet, 5 communes sur 33 disposeront à elles seules de 40 % des délégués !

**EAU**

Concernant le suivi du fonctionnement des installations depuis plus d'un an, il n'est plus possible d'accéder aux paramètres de télégestion (niveau du puits, taux de chlore, volume quotidien prélevé). Ce manquement peut conduire à de graves désagréments (analyses non conformes – fuite décelée tardivement – manque d'anticipation pour prévenir les abonnés en cas de baisse de niveau du puits ou de coupure d'eau).

La facturation est en attente et les abonnés s'interrogent sur les raisons de ce retard.

**ASSAINISSEMENT**

De graves lacunes ont été décelées dans la partie basse du réseau (campings) : clapet anti-retour déplacé, conduite envasée, etc. Il est urgent de contacter l'entreprise MALPESA pour une remise en ordre. La rhizosphère n'est pas entretenue correctement.

**PLUI**

Après de nombreux aller – retour, la prestation concernant

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

ID : 070-217001890-20191122-221120195-DE

Berger  
Levrault

Cromary paraît enfin donner satisfaction. Il  
maintenant des documents définitifs  
concordances sur une seule carte avec les index de modification.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à CROMARY, le 26 novembre 2019

Jean BERGER, Maire

